

la nouvelle ACTION FRANÇAISE

1 F

HEBDOMADAIRE ROYALISTE - DEUXIÈME ANNÉE - 27-9-1972 - N° 74

**président
ministres
députés**

OUI,

tous pareils!

dialogue

**naf
cid-unati**

république ou monarchie

**I. joinet
répond**



L'historien de l'avenir retiendra le terrorisme pour un des traits distinctifs du xx^e siècle. Son extension quasi infinie se signale en effet sous des formes bien variées : depuis l'artisanat anarchiste des années 1900, jusqu'aux grandes industries hitlériennes et staliniennes du premier tiers du siècle. Il y en a, si l'on ose dire, pour tous les goûts, toutes les tailles, terrorisme d'Etat et même terrorisme portatif et individuel. Mais si, en ces temps, il reste sur terre quelque raison humaine, le Bainville de l'époque future s'étonnera du manichéisme de la presse d'opinion en 1972. En effet, à lire les commentaires des journaux israéliens et pro-sionistes, il s'apercevra que l'on pouvait, en nos temps bizarres, distinguer entre bons et mauvais terroristes.

Ainsi, en commentaire à l'horrible tuerie de Munich, il pourra lire que le terrorisme de l'Irgoun et du groupe Stern, qui fit de nombreuses victimes innocentes en dynamitant l'Hôtel du Roi David, était « bon » (1) ; il lira de même que le terrorisme du F.L.N. en Afrique et en Europe était « bon », puisque *France-Observateur* en assurait les Français une fois par semaine ; il lira cependant avec stupéfaction que le terrorisme palestinien du groupe « Septembre noir » (2) était « mauvais » pour avoir osé pratiquer des méthodes dont il n'était pas l'inventeur.

Cet historien de l'avenir trouvera des choses encore plus étranges. Il constatera que notre époque manichéenne, dans presque toute sa presse « internationale », a su distinguer, de façon sidérante, entre marchands d'armes. Ainsi nous apprenons avec intérêt que les marchands anglais pourraient légitimement vendre des canons à l'Egypte en guerre contre Israël. Ce serait là une opération commerciale utile et fructueuse, un louable élément de sauvetage de la cavalerie de Saint-Georges ; nous sommes informés que les Etats-Unis eux-mêmes, après les élections présidentielles, pourraient vendre quelques armements, la guerre du Vietnam n'absorbant pas toutes leurs productions. Mais en revanche, il nous est communiqué avec éclat que la vente de « Mirage » français à la Libye, non belligérante avec Israël, est un scandale abominable qui doit cesser immédiatement. Si nous en doutions encore, on nous somme français.

Comment ne pas voir que ce merveilleux manichéisme se manifeste également dans la manière dont Israël traite ses « ennemis » arabes ? Au lieu de s'en prendre à l'Egypte, ruineusement armée et sans doute composée de « bons » Arabes, elle s'acharne à porter des coups au Liban pacifique, à ses populations civiles qui jusqu'à présent n'ont pas voulu d'une armée importante et coûteuse.

Si l'on considère l'ensemble de ces conduites et de ces commentaires manichéens, force est de reconnaître qu'ils procèdent d'un véritable aveuglement. Cette cécité va jusqu'à fausser la stricte analyse des faits ; c'est parce qu'elle vient d'une passion légitime pour le salut d'Israël doublée d'une conséquence bien moins légitime, la haine de tout ce qui n'approuve pas inconditionnellement tous les actes de son gouvernement. Passions et cécité, par le fait même des victoires militaires, s'accompagnent d'une arrogance intempérante qui désenchant de plus en plus ceux qui comptaient parmi les premiers amis d'Israël.

Un exemple majeur d'interprétation aveugle peut être noté à propos de la répression menée

Israël le temps de la déraison

par le roi Hussein contre les « fedayin » stationnés en Jordanie. Il se trouve que cette lutte ne visait nullement à plaire aux Israéliens. Une bonne part des Palestiniens réfugiés en Jordanie étaient à ce moment soulevés contre le roi Hussein par l'effet de la propagande nassérienne : ils n'entreprenaient rien contre Israël. Au lieu de chercher à faire valoir leurs droits en Palestine, ils servaient, contre un chef d'Etat arabe, les ambitions d'un dictateur. Hussein a brisé les tentatives de créer un Etat dans son Etat. Ce qui ne signifie nullement qu'il se désintéresse du sort des Arabes de Palestine ; pas davantage qu'il acceptera des empiètements territoriaux et des limitations de souveraineté dans le cadre d'une négociation israélo-arabe.

On pourrait signaler un deuxième exemple d'aveuglement passionnel qui se manifeste dans ce qu'il faut bien appeler la *guerre larvée* qu'Israël mène contre la France depuis la fameuse guerre des Six Jours en 1967. Partout où les sionistes ont de l'influence dans le monde, les intérêts français sont égratignés ou contrecarrés. Lors de la visite de M. Pompidou aux Etats-Unis, les grossières manifestations des sionistes américains n'ont guère honoré leurs auteurs.

Il y a enfin les attaques indirectes et frontales contre les institutions françaises. Quelle splendeur si, à la faveur d'une prise de pouvoir légale ou illégale des partis marxistes, on pouvait en même temps annuler l'indépendance de la politique étrangère de la France, casser les reins à son économie, enfin la découper en zones d'influence réparties entre ses ennemis et ses alliés !

La plus aveugle démesure semble être atteinte par des pratiques dont les Juifs ont trop souffert au cours de l'histoire antique et moderne pour ne pas en mesurer l'inconvenance morale. C'est commencer un véritable enseignement du mépris que d'écrire : « Les éléments proprement islamiques contribuent pour l'essentiel à alimenter l'antijudaïsme égyptien contemporain » (3). Et si l'on trouve sur le même sujet un article plus nuancé dans *l'Arche* (4), c'est aussi sous le même titre ahurissant : « Le Coran contre Israël ».

On suit avec plus ou moins d'attention en Europe les difficultés rencontrées par les Chrétiens

arabes en Israël. Dans la première quinzaine du mois d'août dernier, Mgr Joseph Raya, évêque orthodoxe, a demandé aux prêtres de ne pas célébrer la messe le dimanche 13 pour désapprouver ce qu'il appelle « la mort de la justice en Israël ». Il entendait par là protester contre l'expulsion par la police israélienne de trois cents villageois maronites, chassés de leurs villages d'Ikrit et de Biram en 1948, et qui réclamaient le droit de retrouver leur terre laissée depuis sans peuplement.

Il ne paraît pas nécessaire de prophétiser pour comprendre que le manichéisme et l'aveuglement n'accroissent pas les chances de négociation et de paix.

Israël devrait pouvoir se souvenir que supériorités politiques et militaires sont transitoires et que, en tout état de cause, il vaut mieux négocier maintenant. Il lui faut comprendre, en renonçant aux passions les plus enivrantes, que si l'on veut négocier, il convient d'offrir quelque chose à l'adversaire en échange de ce que l'on en obtiendra. Quelle offre ? Elle peut prendre diverses formes, mais ne saurait éviter trois conditions minimales. En premier lieu la rétrocession à la Jordanie des territoires palestiniens, et du Sinaï à l'Egypte ; en outre, le versement d'une très importante indemnité aux Palestiniens qui renonceraient aux terres perdues en 1948 ; et pour finir, l'établissement d'un Etat laïque d'Israël.

Si un tel accord ne se réalise pas, Israël, qui fabrique du racisme anti-arabe comme Abdel Nasser secrétait un racisme contraire à la noble tradition arabe, deviendrait, par l'effet logique de ses passions exacerbées, le principal producteur d'antisémitisme dans le monde. Ce serait décevant et désastreux.

PERCEVAL.

(1) Bien qu'il fût désavoué par la Haganah, armée juive constituée avant l'Etat d'Israël.

(2) Désavoué par les organisations palestiniennes de résistance.

(3) *La Terre Retrouvée* du 8 septembre 1972.

(4) Numéro de juillet-août 1972.

EDITORIAL oui, tous pareils!

Incontestablement, M. Pompidou est un homme habile. De naturel nonchalant, il aime d'ordinaire éluder les difficultés et se dérober aux questions des journalistes derrière une faconde bonhomme.

Mais à l'approche des législatives, en pleine affaire Aranda, il lui était nécessaire de faire face pour reprendre en mains un électorat désarçonné.

Cela nous a valu une attaque contre M. Aranda. Le Président jouait sur du velours, il est vrai. En racontant la brève carrière de James Bond mythomane de l'« l'Archange », il a confirmé ce que l'on soupçonnait déjà, à savoir que M. Aranda a des structures mentales délabrées.

Par ailleurs, il a essayé de se hisser aux dimensions d'un homme d'Etat en prêchant, à propos de l'affaire Touvier, la réconciliation nationale. Il a également fait preuve de mesure et de bon sens sur la question palestinienne qui exige une solution si l'on veut briser l'engrenage du terrorisme.

Mais cet effort pour dominer de façon souveraine les problèmes français et internationaux a finalement échoué pour deux raisons.

Président pour tous les Français, M. Pompidou souhaite l'être. Mais en fait il n'est que l' élu d'une fraction de la nation contre une autre. Et il fallait voir le ton agressif sur lequel il a répondu à deux questions qui lui demandaient s'il appellerait à Matignon Mitterrand ou Marchais en cas de victoire de la gauche aux élections de 1973. M. Pompidou sait très bien que dans cette éventualité — à vrai dire problématique — une crise de régime éclaterait par suite du conflit sans issue entre le législatif et l'exécutif.

Mais surtout, en voulant dominer les scandales, il a fourni la preuve flagrante que la République, quelle qu'elle soit, les secrète automatiquement.

Il a démontré magistralement que le député, en démocratie, s'il veut être réélu, doit être un commissionnaire au service de ses électeurs.

Car : « ou il ne répond à personne, il ne s'occupe de rien, et je demande aux Français sincères et sérieux si ce député-là a la moindre chance d'être réélu. Ou bien il répond à tout le monde et il signe, à longueur de journée, des interventions. Et même, s'il le peut, il essaie d'y mettre un ton personnel et pressant, parce que si ça a l'air d'une demande de pure forme, il est fixé d'avance, ça ira au panier. Et, ainsi, il lui arrive de commettre quelques erreurs et de tomber dans quelques pièges. »

Quel aveu ! M. Pompidou a ajouté que le goût du système D, la tendance à recourir au piston est « un mal héréditaire de l'ancien régime et de toutes les Républiques ».

Pour résoudre ce mal, M. Pompidou propose que soit entrepris « un travail d'information et de formation ».

Nous retombons là très exactement dans la position de Marc Sangnier au début de ce siècle. Lui aussi voulait améliorer les institutions en faisant des citoyens des modèles de vertu. Maurras n'avait pas de mal à lui rétorquer qu'il était vain de fonder la survie de la cité sur la sainteté de tous ses habitants. Au contraire, il est indispensable de prévoir les institutions qui contiennent les défauts humains. Une démocratie dont les gouvernants élus sont « volens, nolens » les clients des intérêts privés, est bien incapable de créer un pouvoir susceptible de les contenir, voire de les réprimer lorsqu'ils menacent le bien commun.

Comme le constatait avec inquiétude jeudi dernier M. Pompidou, le triste spectacle des scandales pourrait bien rappeler demain à nos compatriotes que la corruption est inhérente aux institutions démocratiques.

N.A.F.

NAF.TELEX...NAF.TELEX...NAF.TELEX

● LE PREMIER ACCORD SALARIAL de l'année a été conclu le 20 septembre dans l'industrie du pétrole. Début bien timide de la politique contractuelle d'après Chaban. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont refusé de signer, arguant de l'insuffisance des diverses clauses. Contrat original pourtant, qui garantit d'abord le pouvoir d'achat — augmentation annuelle de 6% — c'est-à-dire qui admet le principe de « l'échelle mobile ». Ensuite une augmentation de 1% est accordée au titre de la progression du pouvoir d'achat, ainsi qu'un relèvement substantiel du minimum de rémunération mensuelle passant de 1.200 F à 1.300 F par mois après 6 mois d'ancienneté. Enfin, une somme fixe — de 15 F — sera attribuée à chaque salarié, quel que soit son coefficient hiérarchique. Sur ce, la C.G.C. a quitté la salle des négociations en dénonçant l'aggravation de ce qui est pour elle « l'écrasement hiérarchique » des salaires. Ce n'est pas en adoptant de telles attitudes que les cadres rendront audibles leurs positions, bien souvent justifiées pourtant.

● POINTS. — La N.A.F. a la joie de saluer cette semaine deux nouveaux confrères appelés chacun... « le Point ». Le petit Point (8 pages), téléguider par « Politique-Hebdo » se vent le propriétaire légitime du titre et attaque courageusement le gros « Point » (124 pages et la bénédiction d'Hachette). Bravo David, vas-y contre Goliath. C'est d'autant plus courageux

que « Politique-Hebdo » a de lourdes difficultés financières. Déjà, il avait dû cesser de paraître et n'avait repris que grâce au dévouement admirable de ses militants qui avaient versé 1,37 million (nouveaux) à la suite d'un appel passé gratuitement dans les colonnes de « l'Express ». J.-J. S.-S., le Napoléon de la rue de Berri, est vraiment généreux et magnanime. Faire de la publicité gratis à un concurrent ! Il n'y a qu'à l'égard du « Point » Hachette qu'il est amer : un journal rédigé par des transfuges de « l'Express », pensez donc.

De là à voir dans « le mini-point » une sombre manœuvre de J.J.S.S. contre Hachette il y a un pas que seules d'odieuses langues de vipères peuvent franchir.

De même, c'est pour la beauté du geste qu'un premier « Point » gauchiste, dirigé par le belge Jean-Claude Garraud, avait, en 1968, au cours de sa brève existence (quatre semaines), interviewé Françoise Giroud, directrice de « l'Express ».

● MONTMARTRE. — La société des parents d'élèves qui voulait empêcher la destruction de l'école de la rue Norvins, seule école secondaire de la butte, vouée à transformation en... tripot par le propriétaire du casino d'Enghien, a perdu son procès. Ce n'est que justice : ces abrutis de parents d'élèves voulaient créer à côté de l'école un centre de gymnastique volontaire et un « home » d'accueil pour étudiants

étrangers en visite sur la Butte. Les juke-boxes sont bien plus éducateurs, voyons !

● VICTOIRE SYNDICALE chez un « grand » de la chimie. Ahzo, groupe chimique multinational a dû renoncer à licencier 6.000 de ses 100.000 employés sous la pression d'une grève également « multinationale ». Organisateur de cette action tous azimuts : Charles Levinson. (Voir N.A.F. n° 65 du 26-07-72 : L'action syndicale au niveau multinational).

la nouvelle ACTION FRANÇAISE

RESTAURATION NATIONALE

Edité par la S.N.P.F.

17, rue des Petits-Champs - Paris (1^{re})

Téléphone : 742-21-93

Abonnement un an : 45 F

Abonnement de soutien : 100 F

C.C.P. N.A.F. 642-31

Directeur de la Publication :

Yvan AUMONT

imprimerie abexpress

72, rue du château-d'eau paris 10^e



dialogue

naf - cid-unati

Nous avons cette semaine le plaisir d'accueillir dans nos colonnes M. Mouton, Président du CID-UNATI de l'Île-de-France. La conquête des Français actifs passe par le dialogue avec ceux qui souffrent et sont révoltés par la démo-bureaucratie... même s'ils n'attaquent le mal à sa racine... ce qui est le cas ici. Cet entretien ouvre une chronique : « Les professions malades de la République » que nous tiendrons désormais régulièrement.

N.A.F. — Monsieur Mouton, comment définissez-vous le combat du CIDUNATI ?

Notre combat est essentiellement économique et social, et strictement apolitique comme Gérard Nicoud vient encore de le rappeler. Ce qui ne signifie pas que nous nous désintéressions de la politique au niveau du devenir social.

Nous sommes, en tant que mouvement, un élément important de ce pays, le plus important peut-être, parce qu'élément-charnière, représentatif d'un groupe socio-économique qui constitue le dernier rempart des libertés individuelles et du respect de la personne humaine.

La disparition des travailleurs indépendants marquerait la fin de notre civilisation, aboutirait à une société strictement composée de maîtres et d'esclaves où la machine prendrait le pas sur l'homme.

En ce sens, nous représentons une force politique, au même titre d'ailleurs que les agriculteurs, mais le CIDUNATI refuse toute adhésion à une idéologie, toute inféodation à un groupe politique. Quant à la forme institutionnelle, elle ne nous intéresse guère. Quel que soit le régime, les problèmes demeurent.

Nous restons donc, dans une tradition apolitique, de défense professionnelle, de défense d'une économie libérale car nous sommes partisans d'un système où le travailleur indépendant puisse avoir toute sa liberté. Nous avons besoin d'un cadre de libre concurrence, d'un cadre où l'individu puisse exprimer sa personnalité, donner toute sa mesure.

N.A.F. — Vous êtes donc favorable à une totale non-intervention de l'Etat dans l'économie ?

Il serait déraisonnable de l'envisager. Par le simple fait de la fiscalité, l'Etat intervient dans l'économie. Par ailleurs, la puissance publique se doit de tendre vers l'égalité des chances et c'est la vocation première de la loi de protéger le faible contre l'abus de pouvoir du fort. La

libre concurrence à laquelle nous restons fondamentalement attachés exige que soient maintenus les poids réciproques des partenaires.

N.A.F. — La libre concurrence n'est-elle pas génératrice d'inégalités considérables ?

C'est tout le problème des trusts, des ententes, des monopoles. Mais ce n'est pas la libre concurrence qui crée de telles forces économiques, c'est le pouvoir politique, par les facilités qu'il accorde ou les privilèges qu'il concède. La collusion du pouvoir financier et du pouvoir politique ne date pas d'aujourd'hui.

N.A.F. — Au XIX^e siècle, époque du libéralisme triomphant, il y a eu d'importants mouvements de concentration.

La concentration industrielle liée à l'essor du capitalisme a été favorisée par le pouvoir politique. La monarchie de juillet reste caractérisée par la formule de M. Guizot : « Enrichissez-vous ». Tous ceux qui ont réussi de grandes opérations, alors et par la suite, étaient proches du pouvoir politique, le soutenaient et étaient soutenus par lui, et cela à travers tous les régimes qui se sont succédé de Charles X à la III^e République.

N.A.F. — La monarchie n'est-elle pas indépendante, du fait de son caractère héréditaire ?

Si elle est indépendante, c'est le peuple qui ne l'est plus. Le roi fait la loi, le roi dispose de la force. Que reste-t-il au peuple face à un pouvoir absolu ? La révolte et rien d'autre. Si elle est parlementaire, comme en Angleterre, quelle différence avec une république ? L'hérédité ? Elle peut procurer bien des surprises désagréables.

De toute façon, ce n'est pas notre propos.

N.A.F. — La législation révolutionnaire n'a-t-elle pas engendré la prolétarisation, le capitalisme, l'exploitation ?

Je crois que la concentration capitaliste est née beaucoup plus de l'expansion démographique et du progrès industriel que des lois révolutionnaires. L'Angleterre a connu la même évolution, sans révolution politique.

La loi Le Chapelier, qui a dissous les corporations et posé le principe de la liberté d'établissement et de la libre concurrence a permis aux individus d'exploiter leurs possibilités comme ils n'auraient jamais pu le faire dans un cadre devenu trop rigide, mais la concentration industrielle se développe aussi bien, mieux encore peut-être, dans un système étatique ou féodal.

Aujourd'hui, il faut tendre surtout à un équilibre entre les forces économiques, entre les classes sociales. Nous ne demandons pas de privilèges, mais seulement le rétablissement de cet équilibre, par souci de justice et dans l'intérêt général.

N.A.F. — Selon vous, le développement de la société moderne entraîne-t-il une diminution ou permet-il une expansion du rôle des travailleurs indépendants ?

Il est certain que l'on constate depuis cinquante ans une diminution du rôle social et de l'importance économique de l'entreprise personnelle.

La recherche systématique du profit, la nécessité d'une production de masse pour satisfaire le plus grand nombre ont abouti à la concentration industrielle qui permettait d'abaisser les coûts et de produire davantage.

Mais le besoin de qualité n'a pas disparu. Avec l'amélioration du niveau de vie, il ne peut que croître. C'est dire que l'artisanat, la petite industrie, le commerce spécialisé de proximité seront amenés à prendre une place de plus en plus importante dans l'activité économique.

Pour l'instant, le « pari » technocratique joue contre nous, mais je crois que nous allons vers une expansion du rôle des travailleurs indépendants tout simplement parce qu'ils feront en sorte qu'il en soit ainsi.

N.A.F. — On dit que l'individualisme des travailleurs indépendants voue à l'échec toute tentative de rassemblement, d'organisation.

C'était exact, ce ne l'est déjà plus tout à fait. Il y a certainement encore beaucoup d'égoïsme chez les travailleurs indépendants. Quand on est maître chez soi, on a tendance à se croire le centre du monde, mais cette attitude disparaît de plus en plus.

On voit naître aujourd'hui parmi nos adhérents, une conscience des problèmes, un sens de la solidarité, un besoin d'organisation qui, d'ailleurs, distingue le CIDUNATI de l'aventure poujadiste. L'UDCA a jailli d'une révolte contre l'impôt qui, de plus en plus pesant, venait étouffer l'individualisme des travailleurs indépendants. S'il y eut cohésion dans la révolte, il n'y eut pas cohérence dans la réflexion



constructive, et tout naturellement, le mouvement tourna court, ou plutôt mal, en virant à la politique.

Le CIDUNATI est lui aussi né d'une révolte, mais au niveau social contre un régime maladie inacceptable, et l'on sent chez les militants une volonté d'union, de regroupement, qui est tout à fait nouvelle.

Ils demandent la création de centrales d'achats, des groupements de gestion, de centres comptables... Il suffira qu'il y ait quelques réussites ponctuelles pour que tous comprennent la nécessité d'organismes communs, qui respectent l'autonomie de chacun.

Nous n'avons pas encore tous les moyens juridiques de promouvoir ces regroupements qui nous permettraient d'affronter notamment la concurrence des grandes surfaces, mais nous y travaillons, et très sérieusement, car le problème est là. Les grandes surfaces ont des armes et des privilèges que nous n'avons pas. A partir du moment où les avantages fiscaux et financiers des grandes surfaces seront abolis ou neutralisés, l'entreprise personnelle sera largement concurrentielle.

Gérard Nicoud a souvent répété qu'avec le combat du CIDUNATI, la peur avait changé de camp. Avec le recul des grandes surfaces, ce sera l'espoir, la certitude de vaincre qui changera de camp.

commerçants intoxiqués

M. Mouton est un adversaire résolu de tout ce qui pourrait brider l'esprit d'initiative et freiner la concurrence. Cette mentalité correspond à une composante précieuse du tempérament français : le goût du quant-à-soi, le désir d'être maître dans sa boutique, son atelier ou son champ. C'est une qualité qui permet à notre peuple de résister aux entraînements grégaires et à la même uniformisation bureaucratique.

Encore faut-il que ces initiatives multiples soient composées et fédérées pour ne pas tourner à l'affrontement d'égoïsmes rivaux et ne pas transformer les rapports sociaux en rapports de force. M. Mouton exalte la loi Le Chapelier qui a permis le développement de la libre concurrence. Malheureusement cette loi, en atomisant les communautés qui composaient la France, a permis à l'argent d'exercer sa force brute... Le capitalisme bancaire et financier a d'abord prolétarisé l'ouvrier, cependant que les commerçants recevaient, dans une mesure moindre, leur part du festin proposé par

Guizot, ce ministre d'une démocratie couronnée, à la petite et grande bourgeoisie.

Dans un deuxième stade, le grand capital a achevé de coloniser l'Etat. Sous sa forme technocratique et bureaucratique, il organise l'étouffement méthodique du petit commerce. L'enchaînement est parfaitement logique et découle de l'individualisme démocratique.

Et le plus triste est de voir que ces commerçants, laminés par la République, sont en même temps intoxiqués intellectuellement : ce n'est que dans les sous-Mallet-Isaac de l'école primaire que l'on trouve une monarchie opposant sa force brute au peuple désarmé. La monarchie d'Ancien Régime, au contraire, faisait de sa force un usage d'autant plus raisonné qu'elle ne procédait pas d'une faction dressée dans une joute électorale ou sanglante contre une autre. Cette force, au demeurant, était équilibrée par tous ces corps et communautés dont la France était hérissée à la veille de la Révolution.

Jacques MERCIER.

le syndicaliste

la cfdt boude les urnes

Le 15 septembre, la C.F.D.T. a déclaré qu'elle ne participerait pas aux comités de soutien au programme commun de la gauche. Sans doute, F.O. et la C.F.T.C. maintenue ont-elles aussi refusé de prendre parti, mais l'on sait de longue date que l'apolitisme syndical, chez ses plus forcenés défenseurs, sert de paravent à une acceptation tacite des structures politiques et économiques actuelles. La décision de la C.F.D.T. est d'une autre importance, puisqu'il s'agit là d'une organisation de gauche, et qui veut l'unité de la gauche. Dès l'année dernière, à l'occasion du vain débat sur le socialisme mené avec la C.G.T. (1), les cédétistes avaient déjà mis les points sur les i en refusant le « syndicat agent électoral des partis politiques », et en se déclarant « trop attachés à la valeur de cette aspiration pour favoriser cette unité dans l'illusion » (2).

Malgré les menaces de Georges Séguy, la C.F.D.T. persiste et précise sa pensée. Pour elle, un « programme à réaliser dans le cadre d'une législature, donc limité dans le temps (...), n'est pas de même nature qu'un projet socialiste ».

En termes clairs, cela signifie qu'une grande centrale syndicale prend conscience de la vanité des jeux parlementaires, incapables de déboucher

sur les transformations radicales nécessaires aujourd'hui, et veut affirmer l'autonomie du syndicalisme vis-à-vis des états-majors politiques.

LE RISQUE STALINIE

Le satisfecit donné au programme commun « qui comporte des mesures anticapitalistes » est bien mince devant les critiques : insuffisance des mesures prévues quant aux exigences sociales authentiques telles que la décentralisation, l'autonomie des syndicats, la mise en place des structures autogestionnaires. Nous n'avons pas l'intention de réitérer nos critiques à l'égard du « projet socialiste » de la C.F.D.T. Remarquons seulement que l'absence de garanties concernant les libertés fondamentales « laisse place au risque de déviation vers un centralisme étatique ». De fait, c'est le reproche majeur qu'on puisse faire au programme : le néo-stalinisme qui montre le bout de son nez, avec l'aval de Mitterrand-Kerensky.

ÉCHEC AU PAYS LÉGAL ?

La désaffection que manifeste la C.F.D.T. vis-à-vis des élections et du programme commun est motivée par une volonté de remettre radicalement en cause les structures sociales actuelles,

et d'affirmer en corollaire la propre finalité politique du syndicalisme en tant que pouvoir autonome. Là, nous ne pouvons que constater une totale identité de vues avec l'idée que nous nous faisons du syndicalisme. De plus, que de telles réticences vis-à-vis de la gauche institutionnelle (et partant, vis-à-vis des procédés parlementaires) viennent d'une organisation de l'importance de la C.F.D.T., et une situation nouvelle se crée au plan même des structures du pays légal en leur portant un sérieux coup de butoir.

En effet, si nous contestons une bonne part des fins poursuivies, et des moyens dans certains de leurs aspects, nous approuvons toute tentative visant à situer un pouvoir politique (politique en ce sens qu'il se propose d'organiser la société) hors des cadres légaux où la démocratie libérale situe les pouvoirs. En tentant d'instaurer un pouvoir syndical réellement indépendant, la C.F.D.T. amorce un processus de désagrégation des structures légales dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Après avoir efficacement repris en mains l'appareil, repoussé les fractionnistes gauchistes et affirmé une stratégie anticonformiste, Edmond Maire suivra-t-il le cours de sa logique révolutionnaire en s'affranchissant des liens fondamentaux qui font de lui l'interlocuteur obligé du Pouvoir en place ? Affaire intéressante à suivre.

Philippe DARTOIS.

(1) N.A.F.

(2) Syndicalisme C.F.D.T., décembre 71.



Il faut en effet une certaine dose d'utopie pour affirmer qu'en 1972 les Français sont égaux devant la Loi.

Louis Joinet prend position

N.A.F. — Louis Joinet, vous êtes président du Syndicat de la Magistrature. Pouvez-vous nous expliquer comment et pourquoi ce syndicat s'est créé ?

L. J. — Notre syndicat a été fondé en 1968 dans les circonstances suivantes : dix ans auparavant, M. Debré avait créé l'Ecole nationale de la Magistrature, qui était en quelque sorte la réplique de l'E.N.A. dans le monde judiciaire. Très rapidement les apprentis magistrats, qu'on appelait auditeurs de justice et qui avaient formé une association, se sont rendu compte qu'un clivage de plus en plus important apparaissait entre ceux qui étaient sortis de l'Ecole de la Magistrature et ceux qui n'en étaient pas issus.

Pour éviter que ne se reproduise ce qui s'était passé dans la fonction publique — à savoir la prédominance des anciens de l'E.N.A. — l'association des auditeurs a décidé de se transformer en une organisation ouverte à tous. Le congrès constitutif avait été prévu pour juin 1968. Nous l'avons maintenu malgré les événements. Mais il serait faux de considérer qu'il n'y a aucun lien entre mai 1968 et la création du syndicat : celle-ci avait été décidée avant que ceux-ci n'éclatent, mais le syndicat a très certainement profité du dynamisme né de la vague de 1968.

N.A.F. — Quels sont les objectifs de votre syndicat ?

L. J. — C'est une question très complexe. Je crois qu'il faut d'abord rappeler quels étaient les objectifs du syndicat au moment de sa fondation. C'était, très classiquement, la défense des intérêts matériels et moraux de la profession.

Mais notre conception de la défense des intérêts matériels a depuis lors évolué. Il est certes naturel de revendiquer pour des revalorisations d'indices ou pour des augmentations de traitement. Mais ce qui fait problème, c'est la manière dont on revendique ces avantages matériels. En effet, on s'aperçoit très vite que la manière d'agir pose un problème politique. C'est ainsi que nous avons été rapidement confrontés à la question suivante : peut-on faire la grève quand

on est magistrat, alors que cela nous est interdit par la loi, et que les moyens traditionnels ne permettent pas d'obtenir satisfaction ?

Le deuxième degré de notre évolution a été franchi lorsque nous avons voulu dépasser les aspects strictement matériels pour aborder le problème de l'organisation judiciaire en tant qu'institution — et il s'agit toujours là de la défense des intérêts professionnels — nous avons alors découvert que l'action syndicale ne pouvait se couper de toute une analyse politique, tout simplement parce que l'organisation judiciaire est une institution politique. Vouloir réformer, même sommairement, l'organisation judiciaire pose donc un problème politique.

Nous avons ensuite franchi une troisième étape, qui est l'étape actuelle, et qui concerne l'analyse que nous faisons des intérêts moraux de la profession. Cette analyse part de la Constitution qui dispose que les magistrats sont les garants des libertés. Mais qu'est-ce que garantir les libertés pour un magistrat ? Sans aucun doute, c'est l'exercice de sa fonction juridictionnelle qui doit l'y pousser mais, s'agissant d'une organisation professionnelle, nous estimons qu'elle a également son mot à dire car l'intérêt moral de la profession est en cause. C'est ce qui a amené notre syndicat à prendre un certain nombre de positions publiques sur des problèmes graves, tels que le projet de réforme de la loi sur les associations, sur certaines procédures concernant la loi anti-drogue qui permettaient à la police de perquisitionner de nuit sans même que l'on fasse signe à un magistrat, sur la conception juridique de la loi anti-casseurs qui, en instaurant la responsabilité pénale collective, nous semblait constituer une régression. Je citerai encore un projet de réforme de l'Ecole de la Magistrature qui avait pour effet de supprimer l'immovibilité dans la première partie de la carrière du magistrat. Je dois dire que sur ce dernier point le Conseil constitutionnel nous a donné raison, de même que sur le projet de loi concernant les associations.

On nous a alors fait le grief de politisation, en nous demandant ce que devenait la séparation des pouvoirs. Mais nous ne connaissons pas de séparation des pouvoirs : existe-t-il une séparation effective entre le législatif et l'exécutif

puisque le Premier ministre est le chef de la majorité ? L'exemple vient de haut.

N.A.F. — N'auriez-vous donc plus confiance dans la loi ?

L. J. — Dans un premier temps, nous avons eu une grande confiance en la loi, ce qui était normal pour des magistrats, et nous avons pensé que notre mission fondamentale était de nous contenter d'appliquer strictement la loi. Mais nous nous sommes heurtés à une difficulté majeure lorsque nous nous sommes aperçus que le principe de l'égalité des citoyens devant la loi prêtait à discussion. Il faut en effet une certaine dose d'utopie pour affirmer qu'en 1972 les Français sont égaux devant la loi. C'est particulièrement vrai dans le domaine du droit du travail : en matière de licenciement par exemple, il est évident que le salarié a un statut juridique inférieur.

Ceci explique d'ailleurs que toute l'évolution du droit du travail se soit faite dans l'illégalité, la conquête illégale devenant par la suite partie intégrante du droit. Le problème est donc posé de savoir si l'on parviendra à réduire les inégalités beaucoup plus par les luttes sociales que par l'action parlementaire.

N.A.F. — Vous vous défiez donc du Parlement ?

L. J. — Maintenant que nous sommes syndiqués, nous nous trouvons dans la même situation que tous les salariés syndiqués. Cela signifie que, subitement, toute une partie du droit s'est appliquée à nous. Et nous nous sommes rendu compte que notre statut de magistrats nous protégeait moins que notre statut de syndiqués, puisque les principes généraux du droit relatifs aux libertés syndicales s'appliquent maintenant aux magistrats syndiqués. Ces principes nous permettent de bénéficier d'un certain nombre de droits (permanent syndical, droit de réunion, temps syndical) que dans les faits, on ne nous reconnaît pas. Aussi nous apercevons-nous que, si nous voulons faire appliquer la loi, nous sommes obligés d'utiliser des moyens de plus en plus durs.



Sans doute, la voie normale serait-elle d'intervenir auprès du Parlement. Mais, le plus souvent, cela ne produit aucun résultat. Alors nous refusons d'en rester là et nous prenons d'autres moyens, parce que la représentation parlementaire a des possibilités très limitées, du fait de l'articulation actuelle des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif.

N.A.F. — Le Parlement vous paraît-il compétent pour régler de tels problèmes ?

L. J. — Nous souhaiterions qu'il soit plus compétent qu'il ne l'est actuellement. La question se pose en effet de savoir si l'organisation générale de la justice ne devrait pas reposer en partie sur des gens élus — avec les inconvénients que cela comporte — plutôt que sur des gens désignés par un chef d'exécutif. En effet, à partir du moment où le Parlement représente divers courants de l'opinion, il y a une possibilité de sauvegarder une indépendance institutionnelle. Avec un pouvoir exécutif qui tient la magistrature bien en main, c'est beaucoup plus difficile.

N.A.F. — Pouvez-vous préciser ?

L. J. — L'histoire nous enseigne qu'un pouvoir exécutif quel qu'il soit — monarchique ou républicain, parlementaire ou césarien — ne souhaite jamais appliquer les idées de Montesquieu parce que la mission essentielle de la justice est de gêner l'exécutif dans son action.

Le pouvoir exécutif est toujours tenté par l'abus, parfois d'ailleurs par souci d'efficacité. Aussi le pouvoir ne souhaite-t-il pas de contre-poids véritable. Et l'histoire constitutionnelle montre que la notion de pouvoir judiciaire ne figure pas expressément dans nos constitutions successives, sauf dans celle de 1793. C'est cette analyse qui nous conduit à souhaiter que la justice relève plus du Parlement que de l'Exécutif.

N.A.F. — Ne pensez-vous pas qu'il y a, dans votre syndicat, un danger de politisation ?

L. J. — Cette question a été au centre des débats du dernier congrès de l'Union fédérale des Magistrats.

En fait, et en quelque domaine que ce soit, qui peut se targuer d'éviter la « politisation » ? Indépendamment de l'existence du Syndicat de la Magistrature, la question se pose toujours de savoir si la justice peut ou non ne pas être plus ou moins politique. Et la réponse est qu'elle ne le peut pas parce que c'est une institution qui, comme toutes les institutions, traduit une certaine forme d'organisation politique, dans un pays donné. C'est pourquoi nous pensons que le thème de la neutralité de la justice n'a aucun sens. Il est même néfaste : en effet, plus on veut couper la magistrature de l'analyse politique, plus elle s'enferme dans sa tour d'ivoire et moins elle répond aux besoins des gens. Ce que les gens reprochent le plus aux juges, c'est de ne pas connaître la vie. Or, la

politique est un instrument privilégié de connaissance de la vie sociale.

N.A.F. — Vous prenez sans doute le mot « politique » dans son sens étymologique ?

L. J. — Certes, notre syndicat n'est inféodé à aucun parti politique. Par contre, nous avons des contacts étroits avec les syndicats qui, parce qu'ils partent de la vie quotidienne, ont une conscience beaucoup plus claire des problèmes de la justice que les partis politiques. Cela explique sans doute que les magistrats, spécialement les jeunes, s'intéressent plus à la vie des centrales syndicales qu'à celle des partis politiques. Cela dit, une ouverture sur la vie politique est indispensable. Sinon, le magistrat qui se cloître volontairement, qui s'enferme dans sa neutralité, a vite fait de passer de l'état de juge à celui de justicier. Nous pensons au contraire qu'il faut essayer, par la connaissance que l'on a des choses de la vie, de répondre aux vœux des citoyens. Il est certain qu'il y a des faibles et des forts, et que la priorité, comme le dit le code civil, doit aller aux faibles. Le tout est de le faire. Mais si je le fais, on peut dire que je suis partisan. Et si je ne le fais pas, je suis aussi un partisan !

N.A.F. — L'indépendance de la justice ne peut-elle pas être garantie par une institution déterminée ?

L. J. — L'indépendance n'est que la conséquence d'un problème plus vaste qui est celui de la liberté des juges. En effet, on ne peut être indépendant que si l'on est libre. Or, toute l'organisation judiciaire, qui dépend toujours des textes de Napoléon, a été conçue pour empêcher les juges d'être libres et donc indépendants.

C'est donc à nous de lutter pour la liberté

du juge, par exemple en interprétant restrictivement l'obligation de réserve, ou en s'élevant contre le fait que les procureurs participent à la notation des juges du siège.

En fait, le plus efficace garant de l'indépendance du juge est en l'état la section syndicale du tribunal, comme l'expérience l'a montré, et non telle ou telle institution. Le problème de l'indépendance se pose toujours à l'occasion d'un incident qui appelle une réponse immédiate. Le Conseil supérieur de la magistrature et la Commission d'avancement, qui n'interviennent qu'épisodiquement, ne peuvent donc être d'aucun secours. C'est pourquoi, comme je l'ai dit tout à l'heure, le statut syndical protège le magistrat plus efficacement que son statut professionnel.

N.A.F. — Le pouvoir judiciaire ne va-t-il pas devenir le pouvoir du Syndicat de la Magistrature ?

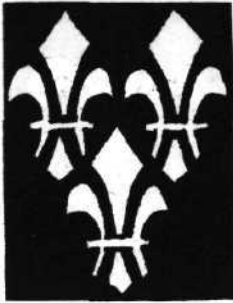
L. J. — Non, parce que nous ne croyons plus au « pouvoir judiciaire ». Vous remarquerez que je n'ai jamais employé cette expression, qui ne signifie rien. Il n'y a qu'un seul pouvoir, le pouvoir politique, qui peut avoir une forme judiciaire, législative, etc., mais il n'y a pas trois pouvoirs. Donc, prétendre que le Syndicat de la Magistrature pourrait se substituer à l'autorité judiciaire me paraît excessif. Il y aurait un pouvoir judiciaire si nous voulions constituer une justice parallèle. Ce qui n'est bien évidemment pas le cas.

N.A.F. — Selon vous, le progrès de la justice est-il lié au progrès de la démocratie ?

L. J. — Nous le pensons effectivement, avec cette difficulté fondamentale que la démocratie est la voie la moins simple.

Réponse à Louis Joinet page 8

**« LA FRANCE »
A 8 FRANCS
QUI DIT MIEUX !**



réponse à I. Joinet

M. Louis Joinet n'avait pas besoin de nous dire que le jeune Syndicat de la Magistrature qu'il préside, s'il n'était pas né de la vague de 1968, avait profité de son dynamisme. Nos lecteurs s'en seraient aperçus de toute façon à cette liberté de ton et de jugement, qui est la marque de ses propos et qui sonne clair dans la brume cotonneuse où se baignent communément les considérations sur la Justice. Nous n'en sommes que plus déçus de penser qu'il puisse lier un instant le progrès de la Justice au progrès de la démocratie.

Il est vrai que M. Joinet apporte à cette affirmation deux atténuations de grande importance.

La première c'est que la démocratie présente « cette difficulté fondamentale » d'être « la voie la moins simple ». Si nous l'entendons bien, cela signifie qu'après tant de réformes constitutionnelles, de l'Abbé Sieyès à Michel Debré, la véritable démocratie est encore à naître et n'est pas descendue du ciel des idées sur la terre. Quand et comment y descendra-t-elle et au prix de quelles réformes morales et intellectuelles, par quels procédés les citoyens et les gouvernants mêmes se modèleront-ils à l'image de ce qu'ils devraient être ? La valeur d'un régime se juge-t-elle vraiment à la difficulté qu'il éprouve, après presque deux cents ans, de passer de l'essence à l'être ? Voilà des questions auxquelles nous ne croyons pas que les défenseurs de la démocratie nous aient jamais valablement répondu.

Mais la seconde atténuation à l'affirmation de M. Joinet nous paraît surtout résulter de l'ensemble des propos de M. Joinet lui-même. Car, nous dit-il, avec vigueur — et il a raison entièrement — « toute l'organisation judiciaire... a été conçue pour empêcher les Juges d'être libres. » Est-il juste d'en imputer la faute à Napoléon seul ? Celui-ci, s'il a mis des bottes à la Révolution, l'a-t-il profondément changée ? Aurait-il sinon obtenu si facilement le ralliement à son Régime de tout le personnel jacobin ? Et puis,

quelle que soit l'emprise de son souvenir sur la France et sur les Français, serait-il pensable que les textes qu'il avait pris pour l'organisation judiciaire se soient perpétués jusqu'à nous, s'il n'y avait une coïncidence intime entre la tyrannie bottée et la tyrannie qui sort des urnes ?

M. Joinet s'aperçoit d'ailleurs si bien de la remarquable continuité de l'Etat dans son effort d'affaiblissement de la Magistrature et, par-là même, dans sa volonté d'assurer le déclin de ces libertés dont les Juges devraient être en effet les gardiens qu'il en conclut « qu'un pouvoir exécutif quel qu'il soit — monarchique ou républicain, parlementaire ou césarien — est toujours tenté par l'abus » et dès lors qu'il n'aime pas les juges et ne facilite pas leur indépendance. Des distinctions sont ici nécessaires et il faut se rappeler que l'Ancien régime avait connu une tendance inverse : le progressif épanouissement des Juges et l'accroissement de leur puissance.

Les deux seuls moyens qu'on ait jamais trouvés pour protéger le Pouvoir du vertige et empêcher qu'il ne tombe dans l'abus, c'est la responsabilité durable et vraie de celui qui l'assume et d'autre part les limites qu'imposent à ce Pouvoir d'autres Pouvoirs. Les « cathédrales en papier » des Constitutions, les statuts et l'article nième de la loi du... sont faits pour être emportés par le vent. C'est leur destin ! Si les jeunes Magistrats dont parle M. Joinet « s'intéressent plus à la vie des Centrales syndicales qu'à celle des partis politiques » c'est que les partis vivent de fausses promesses et de chimères et qu'au contraire les Syndicats, s'ils n'entrent pas dans le jeu des partis politiques, représentent des intérêts sérieux. Il est certainement vrai que l'indépendance de la Justice est mieux garantie par une Section syndicale du Tribunal que par 25 discours ou trois décrets. Cette Section syndicale c'est le début d'un Pouvoir qui peut arrêter le Pouvoir de l'Etat. Faut-il dire pour autant, avec M. Joinet, que « la mission essentielle de la Justice est de gêner l'Exécutif dans son action » ? Nous croyons que le Président du Syndicat de la Magistrature parle comme il le fait parce qu'il a sous les yeux l'image de l'Etat moderne, accapareur des libertés et envahisseur des consciences. Cet Etat est

d'autant plus intolérant de l'indépendance des Magistrats qu'il participe de plus en plus près à la vie des affaires ; qu'il est professeur, commerçant, industriel, patron, assureur et banquier, et que dès lors, il est directement ou indirectement intéressé au sort de beaucoup des procès qui désormais se jugent. Comment veut-on, alors qu'il est partie dans ces procès, qu'il puisse favoriser les justes arbitrages et qu'il n'ait pas envie de peser sur les jugements ?

M. Joinet a raison : vouloir réformer même sommairement l'organisation judiciaire pose un problème politique. Les réformes qu'on annonce à grands cris ces jours-ci seront de fausses réformes tant que l'Etat ne sera pas changé. Nous disons : il faut d'abord limiter l'Etat et si le rôle tentaculaire de celui-ci est consubstantiel à la démocratie, si la centralisation y est fatale, s'il est vrai comme nous le croyons que le Pouvoir qui dépend de l'électeur a besoin que l'électeur à son tour dépende de lui, il faut alors se débarrasser de la démocratie.

M. Joinet a raison : les Français ne sont pas égaux devant la loi. Ils sont minuscules et impuissants auprès du monstre étatique, des sociétés à gros budgets et de ces grandes compagnies, comme la Sécurité sociale, qui imposent leurs règlements à l'Etat et leurs jurisprudences à la Justice.

La mission de la Justice n'est pas de gêner l'Etat dans son action s'il se cantonne dans son métier d'Etat. La vie sociale ne nous paraît pas devoir être conçue toujours comme une guerre ni même comme une guérilla mais il est vrai que si l'Etat se mêle, comme il le fait sous nos yeux, de ce qui ne le regarde pas et que d'ailleurs il fait mal, s'il persiste dans sa manie de barbouiller des lois incompréhensibles et éphémères, s'il prétend broyer les libertés et les hommes dans son mécanisme anonyme, nous comptons bien en effet que les Juges auront la force et le courage de heurter cette tyrannie-là. Nous préférons toutefois prévenir M. Joinet amicalement : s'il s'engage dans cette voie, comme nous le souhaitons, c'est finalement à la République qu'il s'en prend.

Gérard LECLERC,
Bertrand RENOUVIN.

BULLETIN D'ABONNEMENT

17, Rue des Petits-Champs PARIS-1^{er}

ccp naf 642-31

nom _____ Prénom _____
n° _____ rue _____ ville _____ département _____

**Je souscris un abonnement
d'un an à la n.a.f.-hebdo
normal 45fr soutien 100fr**





mort d'un roi !

Cyrille Razvratcheff, le personnage central du premier (et avant-dernier) roman de Matzneff, *L'Archimandrite*, s'était suicidé. Au fil des pages, on finissait par s'y attendre ; mais Matzneff a eu l'imprudence de le dire, sans se souvenir que Conan Doyle faillit être lapidé, après qu'il eut — la lassitude aidant — voulu faire tomber son héros dans un ravin. Le public est un tyran exigeant, et se trouvait en droit de demander quelques détails. Matzneff a dû créer un nouveau personnage : Alphonse Dulaurier, vis-à-vis duquel l'auteur se sentait les coudées plus franches. Avec ses soixante-six ans « et demi », son physique peu séduisant, et tout une carrière de prof de lettres derrière lui, le héros de *Nous n'irons plus au Luxembourg* (1) ne permet pas que l'on qualifie ce livre d'autobiographie. Plus d'un trait, pourtant, nous rappelle le chroniqueur du *Combat* des années 64. Les amateurs, qui se délectent de ses anecdotes souvent savoureuses, de ses références inattendues et de ses clins d'œil lancés à la cantonnade (c'est-à-dire aux habitués de ses livres et du quartier Latin), ne pourront pas être déçus. Certaines formules pourraient tourner au procédé, mais l'inspiration a trouvé largement ce qu'il lui fallait pour se renouveler.

Parmi les « éléments constitutifs » de la personnalité de M. Dulaurier, nous en privilégions un, dont Matzneff a souvent souligné l'immense gravité, et qui a revêtu, à nos yeux, depuis le 21 septembre dernier, une couleur tragique.

A ses élèves, le professeur Dulaurier disait : « Pour connaître le diamant et l'ordure qui sont au cœur de l'homme, vous n'avez pas besoin de lire le journal, ni d'écouter la T.S.F. ; il vous suffit d'ouvrir vos auteurs latins : tout y est. Dans le bien

comme dans le mal, Rome est le microcosme du monde ».

Ce beau texte nous parle comme l'écho d'un autre texte, en quoi il semble avoir puisé sa substance : « Si on connaît bien l'histoire romaine, il n'est pas indispensable de connaître l'histoire du monde ; tout ce qui est *OPUS ROMANUM* est *OPUS HUMANUM*, tout ce qui est œuvre romaine est œuvre humaine ». Ces lignes sont signées Henry de Montherlant. Elles ont été tirées de la postface de *La Guerre Civile*.

Montherlant avait lu l'étude que consacrait Matzneff, il y aura bientôt dix ans, au suicide chez les Romains (2). Parmi les causes que ceux-ci pouvaient avoir de se donner la mort, Matzneff n'oubliait pas la crainte de la souffrance physique, ni la peur, chez les vieillards, de la maladie, qui entraîne souvent une dégradation intellectuelle.

Un suicide célèbre avait particulièrement frappé Montherlant : celui de Thræsea, sénateur romain, qui s'était séparé du monde, et que Néron a contraint à se tuer, comme Sénèque.

Ce n'est cependant pas tant l'image de sa mort que celle de sa vie qu'admirait Montherlant. Thræsea avait coupé tout lien, toute compromission, avec un monde où il ne croyait pas avoir sa place. D'avance, il vivait l'éternelle tentation janséniste, qui ne devient une passion que parce qu'elle est nourrie d'une insondable exigence, de l'inaltérable tension de l'être qui ne transige pas avec la pureté.

Pascal eut sur Montherlant l'effet même qu'il eut sur Maurras. « Quand il nous montrait la misère de l'homme, écrivait à vingt ans le futur auteur de *Port Royal*, on était presque tenté de tendre vers la foi.

Quand il nous fait la preuve de la religion, on s'assure qu'on ne pourra jamais » (3).

La passion janséniste conduit au totalitarisme idéologique (comme le jacobinisme), ou à la retraite dans une hauteur dédaigneuse. C'est la prison où s'était enfermé Montherlant, et dans laquelle se complait Matzneff. Pour nous, Maurras a brisé les barreaux, nous a délivrés de la solitude et montré que le service n'est pas, ne sera jamais inutile.

Son attitude lors du triste solstice de juin 1940 est pour nous un signe que Montherlant n'avait pas choisi la meilleure part.

Il n'en reste pas moins que, devant ce que le Matzneff de 1972 appelle le « flot de merde qui s'apprête à submerger l'Occident », la présence de Montherlant était comme un roc plus dur que tous les déferlements, malgré son impuissance à leur barrer le passage.

Pour nous qui avons délibérément choisi d'occuper la dentelle du rempart, de prendre nos postes de combat contre les nouveaux barbares, cette minute était inévitable : il nous faut descendre sur la grève et regarder un instant la marée du soir qui a emporté Montherlant et l'a plongé dans ce néant qu'il appelait quelquefois Dieu. Il connaît aujourd'hui la réponse. Comme Ferrante — son héros, le roi mort — il sait enfin toutes choses.

Christian DELAROCHE.

(1) Ed. La Table Ronde.

(2) In *Le Défi* (Ed. La Table Ronde).

(3) Lettre à son ami J.-N. Faure-Biguet.

ERRATUM

Le système techno-bureaucratique engendre des classes sacrifiées et des classes lénifiées, et non pas, comme on me l'a fait dire la semaine dernière, « terrifiées » : Encore que les narcotiques qu'on nous inocule relèvent en effet du plus pur terrorisme intellectuel et moral...

C. D.

une journée d'ivan denissovitch

Janvier 1951 en Sibérie. Un camp de prisonniers. Tel est le décor du roman d'Alexandre Soljenitsyne, « Une journée d'Ivan Denissovitch », dont le réalisateur Casper Wrede vient de tirer un film en collaboration avec des cinéastes norvégiens. Qu'il soit écrit ou filmé, ce témoignage sur la vie dans les geôles stalinienne représente un document bouleversant qu'il faut absolument connaître. Soljenitsyne ne crée pas des personnages, des situations ; il raconte simplement ce qu'il a vécu, avec une sobriété émouvante, et Casper Wrede transpose ce récit sans jamais le trahir. Car non seulement il suit fidèlement le texte, mais il sait trouver un style dépouillé et plein d'une rigueur correspondant parfaitement à l'esprit du narrateur.

Si une telle communication s'est produite entre l'écrivain et le réalisateur, on est en droit de se demander quel intérêt présente l'adaptation cinématographique. Que va apporter la réplique filmée d'un livre ? Le rôle du cinéaste est avant tout de saisir les éléments du récit sous un autre angle. Or, dans le cas présent, il n'en est rien. Seul importe de donner une représentation matérielle de ce qui, jusqu'à maintenant, touchait l'esprit. Le document garde alors toute sa valeur.

Même rigueur donc et même application à rapporter les petites choses qui composent la vie d'un prisonnier. L'homme n'est plus que petitesse et ceux qui sont responsables de cet état s'ingénient à le traquer jusque dans les plus infimes détails. Rejet des sentiments humains les plus élémentaires est le mot de passe : gardiens et prisonniers vivent dans le même monde sans espoir. « Dans ce camp, dit Ivan Denissovitch, personne n'a encore jamais été libéré. » Quant aux détenus, pourquoi sont-ils là ?

Il n'y a ni voleurs de grand chemin, ni criminels, mais simplement des « traîtres ». Le héros, par exemple, pris en 1942 par les Allemands, avait réussi à s'évader et à regagner les lignes russes. Eh bien, on le considéra dès lors comme un espion lorsqu'il raconta son aventure et il fut condamné à dix ans de réclusion. Avait-on eu le malheur de critiquer le régime et surtout son chef, la liberté n'était plus qu'un lointain souvenir ! De Smolensk au Kazakhstan, la dureté était la même. Soljenitsyne est mieux placé que quiconque pour en faire la relation.

On ne saurait pourtant clore ce sujet sans mentionner l'extraordinaire performance de Tom Courtenay dans le rôle d'Ivan. Si toute l'équipe d'interprètes est parfaitement homogène, Courtenay fait, une fois de plus, la preuve qu'il est l'un des meilleurs acteurs du moment. Un atout non négligeable pour Casper Wrede.

Dominique PAOLI.



les ghettos programmés

Un architecte américain déclarait vers 1930 que Manhattan avait été une monumentale erreur et souhaitait aux Parisiens de ne pas commettre la même bétise.

En 1972, près de quatre-vingt tours sont en chantier dans Paris. Vingt dans le quartier de la Défense, vingt porte d'Italie, quarante disséminées au petit malheur la catastrophe, à commencer par la tristement célèbre tour Maine-Montparnasse.

Entendons-nous bien : la N.A.F. n'a pas — heureusement ! — de doctrine officielle en matière d'architecture. Nous reconnaissons au surplus volontiers que de tout temps les hommes ont dressé vers le ciel des bâtiments en forme de flèche ou d'obélisque, de Louqsor à la cathédrale de Strasbourg. Notons simplement que ces édifices, lieux de prière le plus souvent ou monuments funéraires n'ont jamais été les cadres de la vie quotidienne et, entre autres, des lieux d'habitat.

Sans vouloir a priori imposer une limite idéale de hauteur aux « gratte-ciel » nous devons constater que les mini-Manhattan parisiens ne plaident guère en faveur du gigantisme !

INCOHÉRENCE ET ÉLECTORALISME

Ce qui frappe tout d'abord dans la construction des tours c'est l'absence d'une conception d'ensemble en la matière et la très grande diversité des attitudes du pouvoir selon les époques et la conjoncture électorale.

Le projet primitif de la Défense prévoyait 900.000 m² de planchers de bureaux. Oui, mais voilà, en 1970 éclate le scandale de la Villette. Nanti déjà d'un gouffre budgétaire de 110 milliards, le pouvoir s'aperçoit alors que l'opération Défense n'aura pas une rentabilité suffisante et décide de densifier les constructions en augmentant la hauteur des tours. Un projet de tour haute de 600 mètres est même mis un instant à l'étude !

En 1965, le ministère était hostile à la construction de la tour Montparnasse. Cette hostilité dura... jusqu'au jour où l'on s'aperçut que la construction de la tour rentabiliserait la rénovation de la gare.

Quant à l'in vraisemblable bâtisse de la Faculté des Sciences de la Halle aux Vins, elle n'a, elle, fait l'objet d'aucune réserve, car le pouvoir agissait dans la foulée d'un combat homérique contre les pinardiers qui ne voulaient pas céder la place aux étudiants. Il lui était donc difficile de refuser à ceux-ci une extension de hauteur de la nouvelle Fac... déjà insuffisante, pour faire face au gonflement des effectifs.

Sans projet global, pris entre des sollicitations contradictoires, le gouvernement fait

face au coup par coup, réagit parfois, agit rarement, ne prévoit jamais. Cela donne des résultats étonnants.

UNE SÉCURITÉ DOUTEUSE

Une tour, en jargon technique, c'est un I.G.H. (Immeuble de Grande Hauteur), c'est-à-dire un immeuble de cent à deux cent dix mètres (Maine-Montparnasse) destiné à abriter dans ses logements et ses bureaux plusieurs milliers de personnes chaque jour (30.000 en comptant les clients et visiteurs à Maine-Montparnasse). Elle se doit de répondre à un certain nombre de normes de sécurité.

En cas d'incendie, deux sorties au minimum doivent être prévues pour faire évacuer le personnel et le public. En outre, les matériaux doivent être tels que l'incendie puisse être isolé un certain temps au niveau où il a éclaté. Des portes pare-feux doivent être notamment installées.

Malheureusement, ces conditions sont souvent mal respectées. Par économie — et pour augmenter les profits des promoteurs — on n'emploie pas toujours des matériaux ayant un bon comportement au feu. Les moyens de prévention de l'incendie, trop sophistiqués en règle générale, sont à la merci d'une installation défectueuse par un sous-traitant. Il en va ainsi notamment des dispositifs d'alerte (destinés aux responsables) et d'alarme (destinés au public).

Si l'on ajoute que les textes réglementant les questions de sécurité sont ambigus et peuvent recevoir plusieurs interprétations différentes, on voit quels abus peuvent se produire... et combien les risques d'accident sont majorés dans les tours. Sans compter qu'ils sont multipliés par les phénomènes de panique qui peuvent s'emparer des usagers dans le cas d'incendie ou d'explosion.

L'ART D'EMBOUTEILLER PARIS...

Peu sûres, les tours, telles qu'elles sont disposées au sein de l'agglomération parisienne, viennent compliquer encore le problème de la circulation. C'est trente mille personnes qui viendront quotidiennement à Montparnasse. Le projet super-Italie prévoit 20.000 bureaux et des logements pour 57.000 personnes. Quant à la superficie utile de planchers de bureaux de la Défense, elle atteindra 1.400.000 m² alors que les plans primitifs se contentaient d'en prévoir 900.000.

On souhaite bien du plaisir aux employés qui seront pris deux fois par jour dans les embouteillages monstres accompagnant le début et la fin du travail ou même au public

qui se rendra, en cours de journée, dans un bureau situé à la tour E.D.F. ou Europe du quartier de la Défense.

Les promoteurs, appuyés par Peretti et Ceccaldi-Raynaud, le maire de Puteaux, intéressés — ô combien — à l'opération, jouent sur le prestige futur du Manhattan français, mais ce n'est pas eux qui assumeront les frais de la colossale infrastructure, capables d'ailleurs tout au plus, de limiter l'engorgement.

... ET DE PIÉGER LES GROS SALARIÉS

Sur le plan humain, le gâchis est encore plus affreux. Le programme d'habitation de la Défense n'est pas négligeable, celui de super-Italie, considérable. Dans tous les cas il s'agit de logements à haut standing... ce qui fait que les habitants antérieurs du quartier Italie, de condition modeste, n'ont plus qu'à aller se reloger dans une lointaine banlieue.

Quant aux locataires et acheteurs « privilégiés » parce qu'ils peuvent payer, les promoteurs s'ingénient à les enfermer dans leur égocentrisme.

Ceux de « Galaxie » (super-Italie) proclament dans leurs brochures : « *Vivre, c'est d'abord vivre chez soi* ». C'est pourquoi la tour a son centre commercial, son sauna, sa piscine, son restaurant. De la sorte, la tour est conçue comme l'anti-rue.

Ces ghettos programmés, ces prisons douillettes (et coûteuses), quels excellents moyens pour détruire toute vie organique dans la cité ! Quelles merveilleuses machines à fabri-

*république
ou monarchie*

**LA SEMAINE PROCHAINE
REPOSE DE
CLAUDE BRUAIRE,
PROFESSEUR
DE PHILOSOPHIE.**

le mouvement royaliste



quer des névrosés enfermés dans leur solitude distinguée, faute de rues, de places, de promenades, de lieux de rencontre en un mot.

Ne parlons pas des émotions esthétiques très spéciales que procurent ces tours. Le phallus de Montparnasse sabote la perspective des Invalides et l'espèce de cube immonde de la Faculté des Sciences, qui se profile sur le front de Seine fait un curieux arrière-plan à Notre-Dame.

Quant à la Défense, tout le monde connaît le scandale provoqué par le sabotage de la perspective de l'Arc de Triomphe.

Le combat qu'il nous faut mener en la matière doit, il est vrai, être dégagé de toute ambiguïté. Nous ne tenons pas à ce que Paris devienne une ville-musée. Mais il s'agit en l'occurrence de bien autre chose : il nous faut sauvegarder l'espace urbain pour que la poésie de la capitale vienne imprégner la vie quotidienne du Parisien.

L'ALIBI DE LA CENTRALISATION

Par-delà les critiques que l'on peut faire aux tours, c'est donc bel et bien le procès de tout un engrenage sociologique qui est à faire. L'idéologie latente des promoteurs comme du Pouvoir est de procurer aux cadres un « confort » tenant lieu de qualité de la vie, de les intoxiquer avec le mirage de Paris dans le même temps où l'on détruit tout ce qui faisait la joie d'y vivre. Il s'agit en fait de les empêcher de fuir cet enfer qu'est devenue une capitale monstrueuse en en faisant une drogue pour le haut personnel des entreprises. Ainsi est cassé, au niveau psychologique, la tendance à la décentralisation. Quant aux promoteurs, eux, ils passent une partie importante de leur temps... au bord de la mer.

Dans l'immédiat, il faut mener campagne contre la construction de nouvelles tours, sans plan cohérent préliminaire.

Quant à celles qui sont en cours, il est hélas douteux qu'on puisse les interrompre, voire raser certaines de celles qui sont finies. Trop d'intérêts financiers militent contre cette solution.

Un dernier mot : le scandale provoqué par la tour du G.A.N. (1) à la Défense, qui dénature la perspective de l'Etoile, révèle l'in vraisemblable pagaïe dans laquelle on improvise ces tours ! C'est un conseiller technique aux affaires culturelles qui, en rentrant chez lui, s'est aperçu que la tour du G.A.N. faisait vilain dans le décor. Apparemment, personne auparavant ne s'en était aperçu. Moyennant quoi un conseil de guerre réunissant le Président et les cinq principaux ministres a décidé, après une longue délibération, de voir à temporiser et a exalté, en matière de diversion les deux tours-miroirs qui couronneront la Défense. Espérons que les miroirs paraboliques de ces tours ne transformeront pas le quartier en four solaire, l'été ! Ça tourne au Labiche !

Paul MAISONBLANCHE.

circuit de distribution

Notre hebdomadaire n'est pas diffusé par les Messageries dans les kiosques. Ceci nous permet de conserver des tarifs de vente très bas : sauf erreur, les plus bas de la presse française.

Nous demandons à nos lecteurs occasionnels, soit d'acheter régulièrement leur journal chez les dépositaires qui ont accepté d'afficher la « N.A. », soit de s'abonner. Nous donnerons chaque semaine des extraits de notre liste de dépositaires.

PARIS (1^{er})

Lamblot, 10, rue Croix-des-Petits-Champs.

PARIS (3^e)

Biblio-Press, 2, rue du Parc-Royal.

PARIS (6^e)

Librairie Française, 27, rue de l'Abbé-Grégoire.

PARIS (7^e)

Librairie Grégory, 26, rue du Bac.

PARIS (8^e)

Drugstore Champs-Élysées, 133, avenue des Champs-Élysées.

PARIS (10^e)

Librairie Roquain, 10, rue des Petites-Ecuries.

PARIS (17^e)

Librairie "Au Parchemin", 14, avenue de la Grande-Armée.

PARIS (18^e)

— Kiosque, 97, rue Lamarck.

— M. Pilet, 26, rue Léon.

PARIS (19^e)

— Librairie, 67, rue Fessart.

— Librairie, 36, avenue Simon-Bolivar.

— Librairie, 102, avenue Simon-Bolivar.

PARIS (20^e)

— Librairie, 109, boulevard Davout.

— Librairie, 4, place de la Porte-de-Bagnolet.

RUEIL-MALMAISON

— Librairie, 6, place de l'Eglise.

— Librairie, 6, rue Jean-Le-Coq.

— Librairie, 2, rue de la Réunion.

— Librairie, 4, place de Buzenval.

— "Pavillon des Guides", 193, avenue Napoléon-Bonaparte.

permanences

PARIS NORD-EST

SECTION 10^e, 19^e, 20^e

Permanence tous les mardis de 21 h à 22 h 30, à « La Mandoline », 2, avenue Secrétan, Paris-19^e.

SECTION 9^e, 18^e

Permanence tous les mardis de 18 h à 19 h 30, au « Carrefour », 99, rue Ordener, Paris-18^e (métro Jules-Joffrin).

SECTION 3^e, 4^e, 11^e, 12^e

Permanence tous les mercredis à 18 h 30, à la Brasserie Luneau, 6, place de la République (angle boulevard Voltaire).

PARIS NORD-OUEST

SECTION 8^e, 17^e

Mardi 3 octobre à 21 heures, Salle Pétrissans, 30 bis, avenue Niel. « La N.A.F. », ses réalisations, ses projets. »

SECTION DE NEUILLY-LEVALLOIS

Permanence tous les jeudis de 17 h à 18 h 30, au café-tabac « Le Marly », 54, avenue du Roule à Neuilly.

PARIS RIVE GAUCHE

SECTION DU 15^e, ISSY-LES-MOULINEAUX, VANVES, CLAMART

Permanence tous les vendredis à 21 heures, au Café des Sports, 24, rue Alain-Chartier (métro Convention).

BOUCHES-DU-RHONE

S'adresser à M. Frank CHARRIOL, 9, avenue Victor-Hugo, Aix-en-Provence.

GIRONDE

BORDEAUX

Permanence le jeudi de 18 heures à 20 heures et de 21 heures à 22 h 30, chez M. Boisserolle, 44, rue des Remparts.

INDRE-ET-LOIRE

S'adresser à la N.A.F., B.P. 49, Rives-du-Cher, 37004 Tours-Cedex.

ISÈRE

S'adresser à la N.A.F., 4, square des Postes, 38 - Grenoble.

« LA FRANCE »

Ce petit « essai » ne prétend ni tout expliquer ni tout résoudre. Son but est simplement de faire réfléchir ceux qui sentent leur communauté nationale en crise et qui recherchent une solution.

Fascicule de 160 pages en format 21×29,7.

Prix : 6 F - Franco : 8 F.

Commande à nos bureaux. — C.C.P. N.A.F. 642-31.

l'éducation conviviale

Comme Guillaume Francfort le rappelle ci-contre, Ivan Illich est un personnage difficile à cataloguer. Ses propos sur la société sans école, joints à sa situation ecclésiastique particulière, en font un loup-garou pour les conservateurs. Mais dans les milieux de gauche, il est tout aussi suspect malgré une tentative de récupération par le *Nouvel Observateur* (1).

Il commet en effet le sacrilège des sacrilèges : s'en prendre à l'école-pour-tous-facteur du progrès humain.

LE RITE DE LA SCOLARITÉ

Ivan Illich a des mots féroces pour ce qu'il appelle l'illusion scolaire. La fausse générosité de l'école généralisée et uniformisée aboutit en fait à constituer un système de castes. Le diplôme fait office de rite initiatique introduisant le candidat dans la caste supérieure. Quant au mythe selon lequel les études permettent aux enfants des milieux « défavorisés » de monter dans la hiérarchie sociale c'est une triste fumisterie : les enfants des milieux cultivés profitent de l'acquis familial et parviennent à parcourir le cycle complet des études du primaire au supérieur. Les autres, étalonnés selon le nombre d'années de scolarité sont définitivement étiquetés comme sous développés parce qu'il leur manque deux, trois, cinq ou huit années de scolarité.

Illich affirme avec raison qu'il est absurde de soupeser la valeur des hommes selon une norme qui ne tient pas compte de leur diversité.

Et il affirme avec raison que ce n'est pas l'école qui doit juger de la valeur des hommes, mais les hommes qui doivent juger les institutions éducatives en fonction de l'épanouissement qu'elles leur apportent.

Cette constatation l'amène à réclamer la séparation de l'école et de l'Etat, et à réclamer l'instauration dans la constitution américaine d'un amendement ainsi rédigé : « L'Etat ne fera aucune loi visant à l'établissement d'un enseignement donné ». Au surplus, Illich montre bien que même un enseignement décentralisé formellement comme aux U.S.A., est pré-déterminé par toute une idéologie du savoir diffusée par l'Etat.

FORCE...

Face à l'école-idéologie, Illich oppose l'enseignement d'équipe « dont les membres sont prêts à s'entraider mutuellement pour comprendre un article de Moa, de Marcuse », etc. qui « s'inscrit dans la grande tradition de l'éducation libérale depuis les dialogues de Platon construits autour de déclarations attribuées à Socrate jusqu'aux commentaires sur les sentences de Pierre Lombard, de Thomas d'Aquin.

Il conçoit dès lors la diffusion du savoir comme un échange entre partenaires égaux ou inégaux en savoir ou en âge, mais qui, dans tous les cas, part des préoccupations et des aspirations spécifiques de chaque être.

Dans cette perspective, le rapport maître-élève est bouleversé. Illich rappelle la belle

parole d'Aristote qui fait de la relation enseignant-enseigné une sorte d'amitié « où un rapport moral s'établit sans que des conditions précises soient fixées. Ce sont des dons mutuels que l'on se fait comme entre amis ».

Cet acte « d'amour et de miséricorde » qu'est alors l'enseignement lui donne toute sa noblesse. Malheureusement — et je puis en témoigner par mes quelques années d'expérience professionnelle — ces moments privilégiés où l'enseignant a la joie ineffable de transmettre sans « terroriser » intellectuellement, de s'enrichir en enrichissant autrui ne sont que des accidents rarissimes.

Oui, Ivan Illich a raison de réclamer la convivialité de l'enseignement qui substitue à l'endoctrinement et la décérébration l'échange créateur.

... ET LIMITES DE LA CONVIVIALITÉ

Cependant les propositions d'Illich appellent un certain nombre de réserves.

Il est indispensable de rejeter les inhumaines contraintes bureaucratiques. Mais le caractère spontané et contractuel des réseaux du savoir que veut mettre sur pied Illich méconnaît une réalité : s'il est exact qu'à partir d'un certain âge (plus faible que notre société infantilissante ne le pense) l'enseignement peut être organisé par accord entre étudiants et professeurs (1). Il est illusoire de vouloir généraliser ce système à tous les âges de la vie scolaire. Le jeune enfant se voit imposé par son milieu familial l'usage élémentaire de sa langue. La maîtrise plus complète des mécanismes du langage, l'éveil de la sensibilité artistique, du sens pratique (2), de l'esprit logique doivent être organisés en tenant compte de sa personnalité et relever ce titre des familles et communes en des formes multiples (3).

Elles n'en supposent pas moins une contrainte à l'égard du jeune écolier. Mais la grosse différence avec l'état de choses actuel c'est que cette contrainte, fait de nature et non oppression mécanique, est fondamentalement libératrice.

Par ailleurs, Illich oppose par trop l'activité de loisir (scholé = loisir) contenue dans l'instruction conviviale à l'enseignement utilitaire. Il n'aime guère Prométhée et lui préfère Epiméthée, l'homme rêveur, l'homme poète, l'homme ludique. Mais si le mythe de Prométhée transformateur et créateur du monde est pernicieux par sa démesure, faut-il éliminer cet instinct inné chez l'homme : agir sur le monde pour l'humaniser et s'humaniser soi-même en transformant la nature ?

Les désastres dus à une industrialisation guidée uniquement par le profit ne doivent pas conduire à un néo-rousseauisme. Cette erreur est commise par Illich et sa conception de l'enseignement s'en ressent quelque peu.

Rejeter l'université jacobine classique et la clinique éducative démocratique du rebouteux Edgar Faure, lutter pour une éducation associant contrainte protectrice et convivialité, telles

doivent être les tâches de l'enseignant, de l'étudiant, du lycéen, de la N.A.F.

Selon quelles modalités ? C'est ce qu'il nous reste à voir.

(à suivre)

J.-P. LEBEL.

(1) Les Universités médiévales étaient, ne l'oublions pas, à l'origine, des syndicats professeurs-étudiants dressés contre des évêques à la vue basse et l'esprit borné (déjà !) et appuyés à la fois par le Roi et le Pape.

(2) A cet égard, Illich a raison de vouloir initier l'enfant à la connaissance du fonctionnement des machines usuelles (télévision, transistors, etc.) qui l'environnent, ce qui lui évitera de les considérer comme de modernes fétiches.

(3) Ce qui permet la coexistence des types d'enseignements les plus divers : une formation humaniste peut passer par le latin et le grec ou par un enseignement axé sur les mathématiques ou par une culture technologique... ou par une combinaison de ces divers modèles... à condition que l'on ne tombe dans un encyclopédisme absurde qui survole tout et ne maîtrise rien.

IVAN ILLICH

Né d'un père dalmate et d'une mère juive, Illich est un apatride. Il parle huit langues et n'a pas de langue maternelle, ce qui explique en partie sa liberté d'esprit et son manque de « cadres intellectuels » classiques. Après des études de cristallographie, il entre dans l'Eglise en tant que prêtre. C'est ainsi qu'il devient vicaire de l'Université de Porto-Rico (Illich n'est pas évêque, malgré une légende répandue, mais on l'appelle Monseigneur). S'étant opposé à ce que l'Eglise dicte un choix politique (en l'occurrence conservateur) aux fidèles, il défroque, tout en continuant à respecter ses vœux sacerdotaux. Après cela, il parcourt une partie de l'Amérique Latine à pied, et se fixe à Cuernavaca, près de Mexico, où il fonde une « Université ». C'est ainsi qu'il aperçoit le caractère nocif de l'école, qui prétend couler dans un moule commun les esprits, créant en fait une « élite » scolarisée et un vaste prolétariat d'hommes et de femmes auxquels il manque quelques années de scolarité (3 au Mexique, 12 aux E.U.).

C'est ainsi que Cuernavaca devient un véritable laboratoire, où Illich et ses amis mettent en pratique la « déscolarisation conviviale », et s'attaquent, non seulement à l'école, mais aussi à toutes les institutions qui, quand elles s'agrandissent, créent leurs propres finalités et tendent à absorber le reste du monde.

Guillaume FRANCFORT.